

H0-B0

Habilitation Electrique pour le personnel qualifié non électricien

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES	L'article R4544-10 du Code du Travail, précise que « l'employeur délivre, maintien ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R. 4544-3. L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué. »
OBJECTIF	Sensibiliser les participants aux dangers du courant électrique ; connaître les dangers de l'électricité et être capable de mettre en œuvre les méthodes et procédures permettant d'effectuer des opérations d'ordre non électrique à proximité d'installations électriques dans les meilleures conditions de sécurité
PRÉ-REQUIS	Aucun
PROGRAMME	Module Tronc commun N°1 Les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu, Les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.). Les différents DOMAINES DE TENSION. Reconnaître l'appartenance des matériels à leur DOMAINE DE TENSION. Identifier les limites et les ZONES D'ENVIRONNEMENT. Le principe d'une HABILITATION. Définition des symboles d'HABILITATION. Les prescriptions associées aux ZONES DE TRAVAIL. Les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.). La ZONE DE TRAVAIL ainsi que les signalisations et repérages associés. Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'ENVIRONNEMENT. La conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'Article 13. La conduite à tenir en cas d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique conformément à l'Article 13. Les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique. Module Exécutants de travaux d'ordre non électrique (B0, H0) Les acteurs concernés par les TRAVAUX. Les limites de l'HABILITATION chiffre « 0 » (Autorisation et interdits, ZONE DE TRAVAIL, etc.)
MOYENS PEDAGOGIQUES	Livret de formation remis aux candidats - Vidéoprojecteur – Power Point – petits matériels
DURÉE / COUT	7 heures - 140,00 € / Personne
NOMBRE DE CANDIDATS	12 personnes maximum par session
LIEU FORMATION	A définir avec le Centre de Formation FORMAT PRO LOGISTIQUE (05.46.55.50.71)
VALIDATION	Délivrance d'une attestation de formation, après évaluation et contrôle des connaissances (note minimale 12/20), permettant à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation correspondant.